

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 20256, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Me Josette Roussel en qualité d'adjointe au maire, en date du 22 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Me Delphine Luksch, conseillère municipale, les attributions suivantes relatives à la gestion de tous dossiers affairant à la politique dédiée au seniors, aux personnes isolées, à la résidence autonomie auprès de Me Josette Roussel.

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 25 mars 2026, Me Delphine Luksch, conseillère municipale est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : politique dédiée au seniors, aux personnes isolées, à la résidence autonomie

Elle remplira notamment les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers liés aux thématiques précédemment citées ou nécessitant une collaboration des services dédiés à ces fins. Pilotage de l'activité résidence autonomie, de l'action auprès des seniors et des personnes isolées.
- Elaboration des dossiers de la délégation présentés au Conseil Municipal

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 2 :

La conseillère municipale assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Pas de Calais.

Fait à Wingles, le 25 mars 2026

Le Maire, M Sébastien MESSENT

